

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** A1

②2 Date de dépôt : 11 juillet 1989.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 3 du 18 janvier 1991.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *MONDELIN Roger.* — FR.

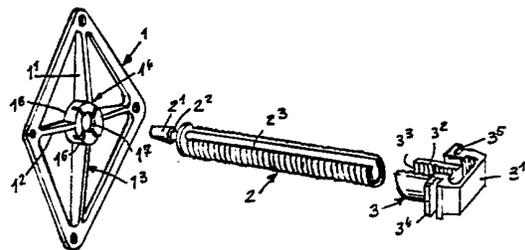
⑦2 Inventeur(s) : Roger Mondelin.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Charras.

⑤4 Dispositif d'entretoisement perfectionné réglable pour l'appui d'éléments de revêtements par rapport à des plans d'appuis préétablis.

⑤7 Le dispositif est remarquable en ce qu'il comprend un support d'appui 1 agencé dans sa partie centrale avec une bague 1.4 présentant sur une partie de son épaisseur des lèvres 1.8 ou languettes séparées et découpées autorisant l'engagement par clipsage de l'extrémité arrière profilée 2.1 de l'axe entretoise, et en ce que l'axe entretoise cranté ou fileté est agencé sur sa longueur avec un évidement longitudinal 2.3 donnant à l'axe une forme de fer à cheval et reçoit la bague écrou 3 agencée en forme de chapeau ou en U 3.1 coiffant un secteur cylindrique cranté ou fileté 3.2 et fendu 3.3 longitudinal susceptible de constituer la partie écrou pour se fixer et s'ancrer à réglage rapide sur l'axe de liaison.



- 1 -

L'invention concerne un dispositif d'entretoisement perfectionné réglable pour l'appui d'éléments de revêtements par rapport à des plans d'appuis préétablis.

5 L'invention se rattache au secteur technique du matériel pour la construction de façades, cloisons et similaires à partir de plaques de plâtre.

10 On connaît déjà de nombreux dispositifs d'entretoisement susceptibles d'assurer le positionnement réglable de plaques de plâtre ou autres composants similaires pour définir des cloisons ou parois intérieures par rapport à un mur ou façade existante.

15 Ces dispositifs comprennent généralement un support d'appui et de fixation au mur sur lequel s'adapte par vissage, un axe entretoise fileté, une douille profilée formant écrou étant réglable en position sur l'axe. Cette douille est agencée sur ses pans avec une ou des rainures transversales pour se fixer sur un rail de guidage et de liaison. Ce dernier est disposé sur la partie arrière et cachée de la plaque de plâtre ou partie de cloisons similaires devant être fixée.

20 Le dispositif d'entretoisement selon l'invention, est d'une conception simple, pratique à mettre en oeuvre, de faible coût et d'un montage rapide.

25 Selon une première caractéristique, le dispositif d'entretoisement réglable pour l'appui d'éléments de revêtements par rapport à des plans d'appui préétablis du type comprenant un moyen de fixation et d'appui ou mur recevant un axe de liaison fileté formant entretoise recevant une bague écrou, ladite bague étant agencée sur ses pans avec des fentes pour autoriser son positionnement et ancrage sur des montants profilés sur lesquels sont fixés des éléments-plans, le dispositif  
30 est remarquable en ce qu'il comprend un support d'appui agencé dans sa partie centrale avec une bague présentant sur une partie de son épaisseur des lèvres ou languettes séparées et

découpées autorisant l'engagement par clipsage de l'extrémité arrière profilée de l'axe entretoise, et en ce que l'axe entretoise fileté est agencé sur sa longueur avec un évidement longitudinal donnant à l'axe une forme de fer à cheval et  
5 reçoit la bague écrou agencée en forme de chapeau ou en U coiffant un secteur cylindrique fileté et fendu longitudinal susceptible de constituer la partie écrou pour se fixer et s'ancrer à réglage rapide sur l'axe de liaison.

Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront  
10 de la suite de la description.

Pour fixer l'objet de l'invention illustrée d'une manière non limitative aux figures des dessins où :

La figure 1 est une vue en perspective avant montage du dispositif d'entretoisement selon l'invention.

15 La figure 2 est une vue en plan et en coupe longitudinale du dispositif après montage et adaptation par rapport à un plan d'appui.

Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative illustrée  
20 sur les figures des dessins.

Le dispositif d'entretoisement selon l'invention est conçu pour autoriser un montage-démontage rapide de ses trois éléments constitutifs à savoir un support d'appui (1), un axe d'entretoisement (2) et une bague écrou (3) susceptible de  
25 coopérer avec un montant profilé (4) supportant le panneau (5) ou paroi constitutif du revêtement rapporté en égard du mur d'appui (6).

Le support d'appui (1) est établi sous la forme d'un parallélogramme du type losange dont les diagonales (1.1 - 1.2)

se rejoignent en leur milieu en formant des nervures de rigidification (1.3) et d'entretoisement avec une bague centrale cylindrique (1.4). Cette bague présente dans sa partie supérieure, un rétrécissement (1.5) sur une partie de sa profondeur  
5 avec des fentes (1.6, 1.7) radiales et laissant une ouverture (1.7) en définissant des languettes (1.8) ou lèvres, lui conférant ainsi une certaine élasticité de déformation pour autoriser l'engagement par clipsage d'un doigt épaulé (2.1) formé à l'extrémité arrière de l'axe entretoise (2). Ainsi qu'il appa-  
10 rait aux dessins, ledit doigt présente un profil conique formant rampe pour autoriser son engagement dans la bague fendue, et il forme également à l'arrière une portée cylindrique (2.2) susceptible de venir en butée d'appui contre le fond de la bague.

15 L'axe de liaison (2) est cranté ou fileté sur la totalité de sa longueur et présente un évidement longitudinal (2.3) établi également sur toute sa longueur, donnant à l'axe une forme de fer à cheval. La bague écrou (3) est ainsi agencée avec une partie en forme de chapeau (3.1) ou en U coiffant une  
20 section cylindrique crantée ou filetée (3.2) et fendue (3.3) longitudinalement susceptible de constituer la partie bague écrou et se positionner et fixer sur l'axe de liaison (2). De part et d'autre de ladite section, la forme en chapeau de la bague se prolonge par une bordure latérale (3.4) agencée avec  
25 une rainure transversale (3.5) autorisant ainsi sa fixation et positionnement sur le montant profilé sur lequel sont fixés les panneaux. La bague écrou ainsi réalisée est monobloque.

Ainsi selon l'invention le dispositif est particulièrement aisé à réaliser, à monter et à stocker. L'axe de  
30 liaison est encliquetable sur le support d'appui, tandis que la bague écrou peut être introduite et engagée autour de l'axe après un prépositionnement en longueur en fonction de la longueur d'entretoisement désirée pour être réglée de manière

définitive par l'ajustement de sa position.

Pour assurer la position de la bague écrou sur l'axe, on profite des évidements longitudinaux respectifs pour assurer le positionnement.

- 5 Les différents constituant sont réalisés en matériaux plastiques et de faible coût de revient.

REVENDEICATIONS

5 -1- Dispositif d'entretoisement réglable pour l'appui d'éléments de revêtements par rapport à des plans d'appui préétablis du type comprenant un moyen de fixation et d'appui ou mur recevant un axe de liaison fileté formant entretoise recevant  
10 une bague écrou, ladite bague étant agencée sur ses pans avec des fentes pour autoriser son positionnement et ancrage sur les montants profilés sur lesquels sont fixés des éléments-plans, ledit dispositif étant caractérisé en ce qu'il comprend un support d'appui (1) agencé dans sa partie centrale avec une  
15 bague (1.4) présentant sur une partie de son épaisseur des lèvres (1.8) ou languettes séparées et découpées autorisant l'engagement par clipsage de l'extrémité arrière profilée (2.1) de l'axe entretoise, et en ce que l'axe entretoise cranté ou fileté est agencé sur sa longueur avec un évidement longitudinal  
20 (2.3) donnant à l'axe une forme de fer à cheval et reçoit la bague écrou (3) agencée en forme de chapeau ou en U (3.1) coiffant un secteur cylindrique cranté ou fileté (3.2) et fendu (3.3) longitudinal susceptible de constituer la partie écrou pour se fixer et s'ancrer à réglage rapide sur l'axe de liaison.

25 -2- Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le support d'appui (1) est de forme parallélogramme définissant un losange dont les diagonales (1.1-1.2) se rejoignent en leur milieu en formant des nervures de rigidification (1.3) et d'entretoisement avec la partie centrale formant bague (1.4); ladite bague présentant dans sa partie supérieure un rétrécissement (1.5) sur une partie de sa profondeur avec des fentes (1.6) radiales en définissant des languettes ou lèvres (1.8).

30 -3- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la bague écrou (3) en forme de chapeau présente des bordures

latérales (3.4) de part et d'autre de la section cylindrique (3.2) et étant agencées avec une rainure transversale (3.5) de positionnement et d'ancrage sur le montant profilé.

